

GRILLE DES CONTREPARTIES

Quelques éléments juridiques :

Le mécénat financier

Choisissez la forme de mécénat la plus traditionnelle et la plus utilisée par les entreprises : le financement monétaire.

Le mécénat en nature

Donnez ou mettez à disposition des biens ou du matériel pour nous aider à concevoir nos expositions et enrichir nos manipulations.

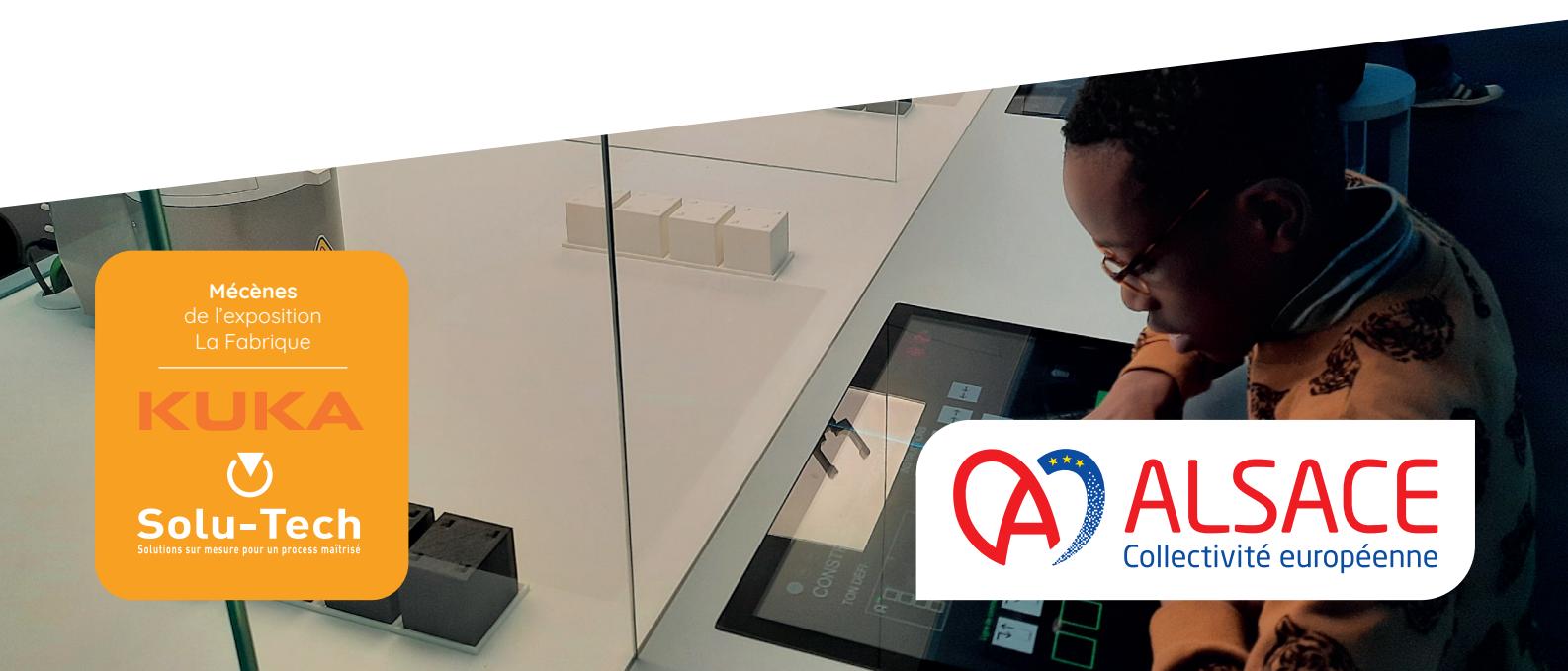
Le mécénat de compétences

Mettez à disposition les compétences de l'un de vos salariés sur son temps de travail.

Le mécénat consiste à faire un don à un organisme d'intérêt général sans attendre en retour de contrepartie équivalente (article 238 bis du CGI).

La doctrine fiscale énonce que les contreparties de communication sont valorisées par l'application d'un pourcentage du montant du don à fixer en fonction du rayonnement de l'organisme d'intérêt général, sans toutefois dépasser 10% du montant du don.

Il peut s'agir de contreparties matérielles ou immatérielles (par exemple la présence du logo du mécène sur les supports de communication du projet soutenu). La loi et la doctrine précisent toutes deux que les organismes d'intérêt général peuvent en effet associer le nom de l'entreprise mécène aux opérations réalisées, sans remettre en cause l'application du dispositif de l'article 238 bis du CGI.



GRILLE DES CONTREPARTIES

Les contreparties immatérielles (actions de communication) :	Montant du mécénat		
	à partir de 1 000€	à partir de 7 500€	à partir de 50 000€
Affichage sur l'ours à l'entrée de l'exposition	x	x	x
Affichage sur le site internet sur la page de l'exposition	x	x	x
Mention de l'entreprise dans un des communiqués de presse de la programmation culturelle liée à l'exposition	x	x	x
Mention de l'entreprise dans le dossier de presse de l'exposition	x	x	x
Mention de l'entreprise sur les affiches de l'exposition		x	x
Affichage sur les stands des salons de promotion de l'exposition temporale, auxquels le Vaisseau participe			x
Mention de l'entreprise sur le nouvel élément financé sur le nez d'univers (cartel)		x	x
Mention de l'entreprise dans le flyer de l'exposition			x
Mention de l'entreprise dans 1 ou plusieurs posts du Vaisseau (réseaux sociaux)	x	x	x
Mise en avant de l'entreprise dans 1 post sur le compte LinkedIn du Vaisseau			x
Présence du logo du mécène dans les insertions publicitaires liées à l'exposition		x	x
Présence du logo dans le générique de fin de la vidéo promotionnelle de l'exposition			x

GRILLE DES CONTREPARTIES

Les contreparties matérielles :	Montant du mécénat :		
	à partir de 1 000€	à partir de 7 500€	à partir de 50 000€
Invitations aux inaugurations (pour 10 personnes maximum)	La possibilité d'inviter X personnes au Vaisseau	La possibilité d'inviter X personnes au Vaisseau	La possibilité d'inviter X personnes au Vaisseau
Mise à disposition de contremarques pour les expositions permanentes et temporaires du Vaisseau (c.f. tarif en vigueur)	X	X	X
Évènementiels professionnels et festifs : soirée privative, conférence, réunion d'affaire...	La possibilité d'une privatisation des espaces du Vaisseau. Sur consultation.		
Remise d'une attestation pour déduction fiscale pour le payeur départemental (Rescrit fiscal)	X	X	X

→ À destination de vos clients (communication externe) et/ou de votre personnel (communication interne). Possibilité de choisir l'une et/ou l'autre des possibilités, et de les panacher. Ces exemples sont donnés à titre informatif.

